

Image not found or type unknown



Erreur de prix sur le ticket de caisse

Par **tyrance**, le **07/03/2013** à **12:25**

J'ai fait un achat il y a 15 jours dans un magasin style solderie. Le prix facturé est double du prix affiché et collé sur l'article.

Le magasin reconnaît l'erreur mais refuse de me faire un avoir sous prétexte que le délai de réclamation est supérieur à 8 jours.

Il n'y a pas d'indications visibles sur les conditions de vente.

Je veux bien garder l'article mais pour le principe je souhaite payer le juste prix.

Existe-t-il une loi définissant cette règle même si la somme est minime.

Merci

Joël